

PRÉAVIS N°: 69/21

OBJET DU PRÉAVIS: Demande d'un crédit complémentaire de CHF 541'000.- pour la réfection des aménagements routiers, la création d'une place de rebroussement des bus et le remplacement de canalisations et conduites à l'Avenue de Lucens, aux écoles et à la Rue Grenade.

CONSEIL COMMUNAL DU 22 juin 2021

Mesdames, Messieurs,

La commission s'est réunie le vendredi 28 mai 2021, à 20h30, à la salle Mazan de l'Hôtel de Ville de Moudon.

La commission était composée de Mesdames Catarina Soares et Francine Pichonnat et Messieurs Mario Macerola et Jean-Luc Cressier, rapporteur.

Madame Sylvia Widmer, représentante de la COGEFIN a également assisté à la réunion et s'est retirée pour laisser la commission ad'hoc délibérer.

Madame Véronique Diserens, Messieurs Jean-Philippe Steck et Felix Stürner, tous membres de la municipalité, étaient présents pour présenter le préavis et répondre aux questions de la commission. Nous les remercions pour leur disponibilité et les informations fournies.

CONTEXTE

Depuis 2016, la municipalité a entrepris des démarches en vue du réaménagement du centre-ville de Moudon. L'étape 1 arrive actuellement à bout touchant. Outre la réfection routière urbaine, cette phase prévoit la rénovation de canalisations et de conduites communales, la mise en séparatif de certains secteurs et la résolution de problèmes liés au rebroussement des bus.

Dans sa séance du 12 novembre 2019, le conseil communal a accepté le préavis 41/19 portant sur la demande d'un crédit de CHF 3'605'000.- pour la réalisation de cette première étape. La demande de crédit complémentaire qui vous est soumise aujourd'hui a pour but de venir compléter ce crédit de CHF 3'605'000.-.

Lors de la séance du 28 mai dernier, les membres présents de la municipalité ont expliqué à la commission que cette augmentation du budget s'expliquait, en particulier, par l'augmentation massive du prix de l'appareillage en raison de la pandémie (+ 40%) et par des exigences cantonales pour ce qui concernait certaines rénovations telles que la placette et les marches autour de la fontaine St-Bernard qui devront être aménagées en pierre de Molière.

Monsieur Felix Sturner a par ailleurs confirmé que si cette demande de crédit complémentaire était acceptée, les travaux de cette première phase du réaménagement du centre-ville pourront encore débuter cette année.

Au vu des éléments en sa possession et convaincue de la nécessité de pouvoir débuter les travaux dans les meilleurs délais afin d'offrir aux habitants de Moudon un centre-ville pratique et convivial, la commission propose au conseil communal, à l'unanimité, d'approuver les conclusions suivantes:

Vu le préavis de la Municipalité No 69/21 ;
ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ; attendu que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour de la présente séance ;

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- 1. autorise formellement la Municipalité à poursuivre des travaux pour la réalisation de l'étape 1 du réaménagement du centre-ville,**
- 2. accorde à la Municipalité un crédit complémentaire maximum d'investissement de CHF 541'000.- TTC, dont à déduire toute subvention, participation ou aide éventuelle,**
- 3. prend acte que la dépense totale sera comptabilisée au bilan et amortie selon les possibilités du ménage communal, avec une durée maximale de trente ans,**
- 4. autorise formellement la Municipalité à emprunter partie ou tout de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

Moudon, le 3 juin 2021

Rapporteur

Jean-Luc Cressier